

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE, LE **5 FÉVRIER 2025**, À **19 H 30**.

**Sont présents :** M. Patrick Marquès maire  
Mme Édith Labrosse conseillère  
M. Luc Laforge conseiller  
Mme Stéphanie Lefebvre conseillère  
M. Frédéric Martineau conseiller  
M. Daniel St-Jean conseiller  
M<sup>e</sup> Vincent Tanguay, directeur général  
M<sup>e</sup> Ève Poulin greffière

**Est/Sont absents :** Mme Diane Morneau conseillère

### **ORDRE DU JOUR**

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
  - 4.1** Séance ordinaire du 15 janvier 2025
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE
  - 5.1** Désignation – Halte verte
  - 5.2** Désignation – Émission de constats d'infraction au nom de la Ville de Carignan – Groupe Sûreté Inc.
- 6** RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1** Dépôt – Liste des personnes embauchées par le directeur général – Janvier 2025
  - 6.2** Autorisation de signature et approbation – Évaluation des descriptions de tâches – Personnel syndiqué
- 7** FINANCES
  - 7.1** Dépôt – Rapport du trésorier d'élections pour l'année 2024
  - 7.2** Dépôt – Liste des commandes – Janvier 2025
  - 7.3** Déboursés du mois – Janvier 2025
- 8** GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1** Octroi de mandat – Services professionnels en ingénierie – Prolongement du réseau d'eau potable sur la route 112 – Artelia – 87 885,74 \$
  - 8.2** Autorisation – Mise à l'encan – Centre de services partagés du gouvernement du Québec – Génératrice et photocopieur de marque HP

- 8.3 Autorisation de dépenses – Achat de produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau potable pour l'année 2025 – Kemira Water Solutions Canada Inc. – 56 337,75 \$
- 8.4 Autorisation de dépenses – Acquisition d'une camionnette – 75 000 \$
- 9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
  - 9.1 Demande de PIIA 2024-137 – Lot 4 636 100 – 2941, rue Bouthillier – Installation d'une maison unifamiliale isolée
  - 9.2 Demande de PIIA 2024-098 – Lot 6 633 630 – 2947-2949, rue Bouthillier – Construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type studio
  - 9.3 Demande de PIIA 2024-100 – Lot 6 633 631 – 2951-2953, rue Bouthillier – Construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type studio
  - 9.4 Demande de PIIA 2024-132 – Lot 6 657 227 – 2079, rue Liliane Ouest – Construction d'une résidence unifamiliale jumelée
  - 9.5 Demande de PIIA 2024-133 – Lot 6 657 228 – 2081, rue Liliane Ouest – Construction d'une résidence unifamiliale jumelée
  - 9.6 Demande de PIIA 2024-134 – Lot 6 552 972 – 1964, rue des Tulipes – Construction d'une résidence unifamiliale isolée
  - 9.7 Nomination – Membre citoyen – Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 10 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES
  - 12.1 Autorisation de signature – Entente 2025 à 2027 – Portail citoyen – Blanko – 12 216,09 \$ par année
- 13 RÉGLEMENTATION
  - 13.1 Dépôt – Certificat tenue registre – Règlement d'emprunt 561(2025) décrétant une dépense et emprunt de 2 888 000 \$ pour le versement d'une quote-part à Ville de Chambly pour le projet d'aménagement et rénovation d'un centre sportif
  - 13.2 Adoption – Règlement numéro 483-38-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Accès à la voie publique et aires de stationnements en cour avant)

- 13.3 Adoption – Règlement numéro 485-10-U modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 485-U (Mise à jour des documents requis et autres)
- 13.4 Adoption – Règlement numéro 508 (2025) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement numéro 508 (2024)-3
- 13.5 Adoption – Règlement numéro 562 (2025) relatif à la distribution de certains objets à usage unique
- 14 INFORMATION
- 15 DIVERS
- 16 LEVÉE DE LA SÉANCE

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 31.

## 2 PÉRIODE DE QUESTIONS

25-02-43

## 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

## 4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

25-02-44

### 4.1 Séance ordinaire du 15 janvier 2025

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2025, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2025.

## **5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

**25-02-45**

### **5.1 Désignation – Halte verte**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désigner le parc situé à l'intersection de l'ancienne et de la nouvelle Route verte;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

DE désigner le parc situé à l'intersection de l'ancienne et de la nouvelle Route verte « Halte verte ».

**25-02-46**

### **5.2 Désignation – Émission de constats d'infraction au nom de la Ville de Carignan – Groupe Sûreté Inc.**

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire utiliser les services d'une firme externe d'agents de sécurité afin de maintenir l'application de divers règlements et émettre des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

DE désigner l'agence de sécurité externe Groupe Sûreté Inc, leurs employés, mandataires et représentants pouvant émettre des constats d'infraction pour et au nom de la Ville de Carignan pour le non-respect des dispositions législatives et prévues au règlement ci-dessous :

- Règlement numéro 508 (2025) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la Ville;

QUE la présente résolution s'étende à toute modification ou tout remplacement que pourrait subir le règlement.

## **6 RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Dépôt – Liste des personnes embauchées par le directeur général – Janvier 2025**

Conformément à la résolution numéro 23-06-280 concernant la délégation au directeur général du pouvoir de procéder à l'embauche de certains employés salariés pour combler les besoins des différents services, le directeur général dépose la liste des personnes embauchées depuis la dernière séance ordinaire.

Les personnes suivantes ont été embauchées :

Employé(e)	Poste	Classe	Échelon	Statut	Date d'entrée en fonction
Samuel Pilon	Agent de communication	6	2	Permanent	13 janvier 2025
Hugo Lachance	Brigadier			Permanent	10 février 2025

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par le directeur général, de la liste des personnes embauchées au mois de janvier 2025.

25-02-47

## **6.2 Autorisation de signature et approbation – Évaluation des descriptions de tâches – Personnel syndiqué**

CONSIDÉRANT la demande du syndicat de réévaluer l'ensemble des descriptions de tâches du personnel syndiqué;

CONSIDÉRANT l'entente paritaire entre les représentants du syndicat, l'employeur et le comité conjoint d'évaluation des emplois de procéder à l'évaluation de l'ensemble des descriptions de tâches afin d'être équitable envers tout le personnel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de révision de la description de tâches suivante :

- Coordonnateur aux communications et au service aux citoyens;

DE procéder au paiement de la rétroaction pour ce poste en date du 8 août 2024.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-30-151.

## **7 FINANCES**

### **7.1 Dépôt – Rapport du trésorier d'élections pour l'année 2024**

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par le trésorier, du rapport d'activités du trésorier d'élections relatif aux activités effectuées en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'année 2024.

## **7.2 Dépôt – Liste des commandes – Janvier 2025**

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 18 décembre 2024 au 17 janvier 2025.

**25-02-48**

## **7.3 Déboursés du mois – Janvier 2025**

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de janvier 2025 pour un montant de 7 878,39 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de janvier 2025, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 3 696 699,62 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés.

## **8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

**25-02-49**

### **8.1 Octroi de mandat – Services professionnels en ingénierie – Prolongement du réseau d'eau potable sur la route 112 – Artelia – 87 885,74 \$**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour des services professionnels d'ingénierie en lien avec le prolongement du réseau d'eau potable sur la route 112;

CONSIDÉRANT qu'Eurovia s'engage à installer un réservoir d'une capacité de 100 m<sup>3</sup> d'eau sur son terrain et à limiter son débit journalier à 125m<sup>3</sup>;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels en ingénierie dans le cadre du prolongement du réseau d'eau potable sur la route 112 à la firme Artelia, anciennement FNX-INNOV inc., pour un montant global de 87 885,74 \$ taxes incluses correspondant à la valeur totale de l'offre de services de 79 896,13 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % correspondant, soit 7 989,61 \$, à titre de travaux contingents, si nécessaire.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-411 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-211-00-000 ou d'un règlement d'emprunt en vigueur.

**25-02-50**

**8.2 Autorisation – Mise à l'encan – Centre de services partagés du gouvernement du Québec – Génératrice et photocopieur de marque HP**

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite se départir d'une génératrice et d'un photocopieur de marque HP;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à inscrire auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec (« CAG »), une génératrice et un photocopieur appartenant à la Ville de Carignan pour être vendus aux enchères;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

**25-02-51**

**8.3 Autorisation de dépenses – Achat de produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau potable pour l'année 2025 – Kemira Water Solutions Canada Inc. – 56 337,75 \$**

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à l'Union des municipalités du Québec (« UMQ ») pour l'achat regroupé de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a procédé par appel d'offres public pour un achat regroupé pour produits chimiques pour le traitement de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la dépense en lien avec la fourniture et la livraison de PAX-XL6 à l'entreprise Kemira Water Solutions Canada Inc. pour un montant de 56 337,75 \$ taxes incluses pour l'année 2025.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-412-00-635 sous réserve d'un transfert provenant du surplus affecté eau et égouts 59-131-00-270 d'une somme de 30 000 \$ pour l'année 2023.

**25-02-52**

#### **8.4 Autorisation de dépenses – Acquisition d'une camionnette – 75 000 \$**

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une résolution de la part du conseil municipal afin d'autoriser le directeur du service des travaux publics à signer un contrat pour l'achat d'une camionnette;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur du service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville un contrat d'achat d'une camionnette pour un montant maximal de 75 000 \$ taxes incluses, selon le critère suivant :

- Camionnette à essence neuve d'une demi-tonne.

D'AUTORISER le directeur du service des travaux publics à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-250-02-725, projet 25-02.

### **9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**25-02-53**

#### **9.1 Demande de PIIA 2024-137 – Lot 4 636 100 – 2941, rue Bouthillier – Installation d'une maison unifamiliale isolée**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-137 concernant l'installation d'une maison unifamiliale isolée, au 2941, rue Bouthillier, sur le lot 4 636 100;

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'a pas à s'intégrer dans un nouvel environnement bâti puisqu'il y est déjà existant (2945, rue Bouthillier);

CONSIDÉRANT que l'alignement des bâtiments est respecté;

CONSIDÉRANT que le nouveau matériau utilisé sur les façades latérales et arrière s'apparente à ceux utilisés sur les bâtiments avoisinants et s'harmonise bien avec le bâtiment existant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-137 concernant l'installation d'une maison unifamiliale isolée, au 2941, rue Bouthillier, sur le lot 4 636 100.

**25-02-54**

**9.2 Demande de PIIA 2024-098 – Lot 6 633 630 – 2947-2949, rue Bouthillier – Construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type studio**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-098 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type studio au 2947-2949, rue Bouthillier, sur le lot 6 633 630;

CONSIDÉRANT que l'alignement des bâtiments existants est respecté;

CONSIDÉRANT que le style architectural est compatible avec celui des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que la répétition est évitée par la présentation de deux modèles distincts;

CONSIDÉRANT que les modulations dans la façade principale ainsi que la forme de la toiture permettent de limiter l'aspect cubique du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-098 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type studio au 2947-2949, rue Bouthillier, sur le lot 6 633 630.

25-02-55

**9.3 Demande de PIIA 2024-100 – Lot 6 633 631 – 2951-2953, rue Bouthillier – Construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type studio**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-100 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type studio au 2951-2953, rue Bouthillier, sur le lot 6 633 631;

CONSIDÉRANT que l'alignement des bâtiments existants est respecté;

CONSIDÉRANT que le style architectural est compatible avec celui des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que la répétition est évitée par la présentation de deux modèles distincts;

CONSIDÉRANT que les modulations dans la façade principale ainsi que la forme de la toiture permettent de limiter l'aspect cubique du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-100 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type studio au 2951-2953, rue Bouthillier, sur le lot 6 633 631.

25-02-56

**9.4 Demande de PIIA 2024-132 – Lot 6 657 227 – 2079, rue Liliane Ouest – Construction d'une résidence unifamiliale jumelée**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-132 concernant la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de 2 étages au 2079, rue Liliane Ouest, sur le lot 6 657 227;

CONSIDÉRANT que l'alignement des bâtiments existants est respecté;

CONSIDÉRANT que l'architecture est compatible avec celle du cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que les façades latérale et arrière comportent peu de composantes architecturales;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-132 concernant la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de 2 étages au 2079, rue Liliane Ouest, sur le lot 6 657 227;

DE SUGGÉRER au demandeur d'ajouter de la fenestration sur le côté latéral du bâtiment.

**25-02-57**

**9.5 Demande de PIIA 2024-133 – Lot 6 657 228 – 2081, rue Liliane Ouest – Construction d'une résidence unifamiliale jumelée**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-133 concernant la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de 2 étages au 2081, rue Liliane Ouest, sur le lot 6 657 228;

CONSIDÉRANT que l'alignement des bâtiments existants est respecté;

CONSIDÉRANT que l'architecture est compatible avec celle du cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que les façades latérale et arrière comportent peu de composantes architecturales;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-133 concernant la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de 2 étages au 2081, rue Liliane Ouest, sur le lot 6 657 228;

DE SUGGÉRER au demandeur d'ajouter de la fenestration sur le côté latéral du bâtiment.

**25-02-58**

**9.6 Demande de PIIA 2024-134 – Lot 6 552 972 – 1964, rue des Tulipes – Construction d'une résidence unifamiliale isolée**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-134 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 1964, rue des Tulipes, sur le lot 6 552 972;

CONSIDÉRANT que l'alignement des bâtiments est respecté;

CONSIDÉRANT que l'architecture est compatible avec celle du cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que le bâtiment contribue à créer l'image distinctive du secteur;

CONSIDÉRANT que le bâtiment comporte plusieurs composantes architecturales lui permettant d'éviter d'avoir une forme cubique;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement utilisés ont des teintes naturelles mettant en valeur l'environnement naturel du secteur et s'harmonisent les uns avec les autres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-134 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 1964, rue des Tulipes, sur le lot 6 552 972.

**25-02-59**

**9.7 Nomination – Membre citoyen – Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

CONSIDÉRANT que le mandat à titre de membre citoyen de monsieur Dominic Pierre est arrivé à échéance le 31 janvier 2025 et que celui-ci ne souhaite pas voir son mandat renouvelé;

CONSIDÉRANT la structure du Comité consultatif d'urbanisme établie à l'article 2 du Règlement numéro 522 (2019) concernant la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme exigeant la nomination de cinq membres citoyens;

CONSIDÉRANT que ce siège de membre citoyen doit par conséquent être comblé;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à la suite d'un appel de candidature effectuée du 11 décembre 2024 au 12 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

DE nommer madame Sarah Ménard comme membre citoyen sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

QUE la nomination soit effective pour une période de deux (2) ans, soit du 5 février 2025 au 4 février 2027.

## **10 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

## **12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES**

**25-02-60**

### **12.1 Autorisation de signature – Entente 2025 à 2027 – Portail citoyen – Blanko – 12 216,09 \$ par année**

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, l'assistant-greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan la proposition contractuelle de Blanko pour les années 2025-2026-2027, au montant de 12 216,09 \$ par année.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-10-670.

## **13 RÉGLEMENTATION**

### **13.1 Dépôt – Certificat tenue registre – Règlement d'emprunt 561(2025) décrétant une dépense et emprunt de 2 888 000 \$ pour le versement d'une quote-part à Ville de Chambly pour le projet d'aménagement et rénovation d'un centre sportif**

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le Règlement d'emprunt numéro 561 (2025) décrétant une dépense et un emprunt de 2 888 000 \$ pour le versement d'une quote-part à la Ville de Chambly pour le projet d'aménagement et de rénovation d'un centre sportif.

**25-02-61**

### **13.2 Adoption – Règlement numéro 483-38-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Accès à la voie publique et aires de stationnements en cour avant)**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 483-38-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 483-38-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

**25-02-62**

**13.3 Adoption – Règlement numéro 485-10-U modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 485-U (Mise à jour des documents requis et autres)**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 485-10-U modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 485-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 485-10-U modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 485-U.

**25-02-63**

**13.4 Adoption – Règlement numéro 508 (2025) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement numéro 508 (2024)-3**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 508 (2025) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement numéro 508 (2024)-3, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 508 (2025) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement numéro 508 (2024)-3.

25-02-64

**13.5 Adoption – Règlement numéro 562 (2025) relatif à la distribution de certains objets à usage unique**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 562 (2025) relatif à la distribution de certains objets à usage unique, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 562 (2025) relatif à la distribution de certains objets à usage unique.

**14 INFORMATION**

**15 DIVERS**

25-02-65

**16 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 19 h 47.

---

Patrick Marquès  
Maire

---

Me Ève Poulin  
Greffière